

PRESTATION ET HONORAIRES AU 1^{ER} AVRIL 2025

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 4 800€ TTC jusqu'à 40 000€ du prix de vente

Rémunération forfaitaire de 4 800 € TTC + 4% à partir de 40 001 €

Majoration de 2 000 € TTC pour les mandats de vente exclusifs.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Avis de valeur : Gratuité

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Frais de gestion courante	7% HT	8,40% TTC
Garantie des loyers impayés	Habitation GLI GARANTME	2,7% du loyer
Honoraires de location vide	12% TTC du loyer annuel	50% part locataire 50% part propriétaire
Honoraires d'entremise et de négociation : Honoraires location garage/parking, cave Charge propriétaire	100 € TTC pour les biens non gérés 150 € TTC OFFERT pour les biens gérés	
<u>Honoraires plafonnés à la charge du locataire :</u>	<i>Visites, constitution du dossier, rédaction de bail : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable. Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable. Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus.</i>	

TVA au taux en vigueur de 20%

HONORAIRES LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires à la charge du preneur : 12 % du loyer annuel HT et Hors Charges

Rédaction de bail : 300 €

Etat des Lieux : 300 €